



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2016

(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille seize, le premier mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au premier étage de la mairie des Vans, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 24 février 2016

PRESENTS : MM. Jean-Paul MANIFACIER - Jean-Marc MICHEL - Mmes Paulette CAREMIAUX - Marie-Jeanne LAPIERRE - M Hubert THIBON - Mme Monique JARRIGE - M. Gérard GSEGNER - Mme Géraldine PLATON - MM Rémy BELHOMME - Romain DUNAND - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M. Christophe POISSON - Mme Muriel THOMAS - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

EXCUSES : Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Dominique GUTMAN - Mme Nadine BABIN a donné procuration à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M BRUNO DAL-FIUME a donné procuration à M. Jean-Paul MANIFACIER - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Gérard GSEGNER - Mme Cathy ESCHALIER a donné procuration à M Georges FAUCUIT - M. Claude DELEYROLLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain DUNAND

ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE DANS UN IMMEUBLE D'HABITATION sis rue du Temple et rue du Marché Cadasté A 2285 (D2016-033)

Vu la délibération en date du 1^{er} septembre 2015 acceptant le principe de l'achat de l'immeuble jouxtant la mairie pour les lots appartenant à Mme AYMARD Josette,

Vu l'estimation des Domaines en date du 21 décembre 2015,

Vu la proposition de Mme AYMARD Josette de vendre son bien pour la somme de 80 000 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition, par voie amiable, des lots de copropriété de Madame Josette AYMARD situés dans l'immeuble sis rue du Temple et rue du Marché, cadastré Section A n° 2285, d'une contenance de 1a 05ca, selon désignation du bien ci-annexée au prix de Quatre Vingt Mille Euros hors frais de notaire.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A BRAHIC (D2016-034)

M. Jean-Marc MICHEL et Mme Marie-Jeanne LAPIERRE ne participent pas à cette délibération et ne prennent pas part au vote.

M. le Maire expose, à l'aide d'un plan distribué aux conseillers, que dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique à l'entrée de Brahic, il conviendrait de déplacer le transformateur à l'entrée du village, d'enfouir les réseaux électriques et télécom et de revoir l'éclairage public.

Le coût total de l'opération a été estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ardèche à 177 274,19 € TTC. La part de la collectivité pour l'enfouissement du réseau électrique serait de 25 629,11 €, payable au Syndicat sur 10 ans. Sur la part éclairage public, une subvention de 50 % peut être octroyée par le Syndicat, tandis que sur la part Orange de 26 644,18 € TTC, la commune peut solliciter une subvention de 11 363,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux d'électricité tels que présentés, sans éclairage public le long de la parcelle AB 0805,

AVIS SUR CREATION DE LA REGIE AUTONOME POUR LA GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (D2016-035)

M. le Maire expose que par lettre recommandée en date du 3 février 2016, le comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays des Vans (SIAEP) a informé la commune des Vans adhérente de la création d'une Régie Autonome accompagnée de statuts correspondants. Comme le prévoit la loi, le Syndicat demande de soumettre cette décision à l'examen du Conseil Municipal dans un délai de trois mois ; à défaut de délibération, la décision du Conseil sera réputée favorable (article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. MANIFACIER et M. MICHEL exposent qu'ils soutiennent cette démarche visant à une plus grande autonomie du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DONNE UN AVIS FAVORABLE à la création de la Régie Autonome du SIAEP du Pays des Vans.

VALIDATION DE LA CHARTE « VILLAGES DE CARACTERE » (D2016-036)

M. le Maire rappelle que le village de NAVES est reconnu « village de caractère » et qu'une convention de partenariat a été signée en 2014 avec l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche.

Il expose que l'assemblée des villages de caractères a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client et demande à chaque village labellisé de valider cette nouvelle charte.

Mmes Nadine BABIN et Catherine DIDOU ont suivi les réunions pour le Conseil Municipal.

Chaque conseiller ayant été destinataire de la proposition de nouvelle charte avec la convocation de ce soir, il est demandé de valider la nouvelle charte village de caractère, ce que le Conseil décide à l'unanimité.

REPRISE DES TABLEAUX DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT DANS LES COMMISSIONS OU SYNDICATS INTERCOMMUNAUX SUITE AU RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL (D2016-037)

Suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, M. le Maire a proposé de reprendre les tableaux des membres du Conseil Municipal siégeant dans les commissions ou syndicats intercommunaux et donne lecture des nouvelles propositions :

Commission d'appel d'offres et Membres de la commission jurys de concours :

MICHEL Jean-Marc, Adjoint au maire, Président, titulaire - PLATON Géraldine, titulaire - JARRIGE Monique, titulaire - RICHARD Annie, titulaire - LAPIERRE Marie-Jeanne, suppléante de PLATON Géraldine - GSEGNER Gérard, suppléant de JARRIGE Monique - ESCHALIER Cathy, suppléante de RICHARD Annie.

Membres de la commission Délégation de Services Publics :

MICHEL Jean-Marc, Adjoint au maire, Président, titulaire - PLATON Géraldine, titulaire - JARRIGE Monique, titulaire - RIEU-FROMENTIN Françoise, titulaire - DELEYROLLE Claude, suppléant de PLATON Géraldine - GSEGNER Gérard, suppléant de JARRIGE Monique - RICHARD Annie, suppléante de RIEU-FROMENTIN Françoise

Membres de la commission de révision de la liste électorale

DELEYROLLE Claude - LAPIERRE Marie-Jeanne - JARRIGE Monique - THIBON Hubert

Représentants de la Commune au CCAS des VANS

MANIFACIER Jean-Paul, Président du CCAS - CAREMIAUX Paulette - POISSON Christophe - THOMAS Muriel - DIDOU Catherine FAUCUIT Georges

Représentants de la Commune au CCAS de Naves

THIBON Hubert, Président du CCAS - DEY Myriam - POISSON Christophe

Représentants de la Commune au CCAS de Chassagnes

JARRIGE Monique, Présidente du CCAS, POISSON Christophe

Représentants de la Commune au CCAS de Brahic

LAPIERRE Marie-Jeanne, Présidente du CCAS, MICHEL Jean-Marc - BABIN Nadine

Correspondant Défense
LAPIERRE Marie-Jeanne

Délégués au CNAS (Comité National de l'Action Sociale)
CAREMIAUX Paulette déléguée élue, et LOUCHE Anne-Marie, déléguée agent.

Désignation des représentants au SIAEP du Pays des Vans
MICHEL Jean-Marc; JARRIGE Monique; LAPIERRE Marie-Jeanne; THIBON Hubert; FAUCUIT Georges.

Désignation des représentants au SMAM : Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (Piscine de Lablachère) :

Titulaires :	Suppléants :
GSEGNER Gérard	DIDOU Catherine ;
DUNAND Romain	BABIN Nadine ;
DEY Myriam ;	PLATON Géraldine ;
BELHOMME Rémi ;	LAPIERRE Marie-Jeanne ;
GUTMAN Françoise ;	DAL-FIUME Bruno ;
ESCHALIER Cathy.	RIEU-FROMENTIN Françoise.

Désignation des représentants au Syndicat de Rivière du Chassezac

Titulaires : GSEGNER Gérard - DELEYROLLE Claude
Suppléants : JARRIGE Monique ; BABIN Nadine ;

Désignation des représentants au Syndicat AB Cèze

Titulaire : BABIN Nadine ; Suppléante : LAPIERRE Marie-Jeanne ;

Désignation des représentants au PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche)

Titulaire : BABIN Nadine ; Suppléante : JARRIGE Monique ;

Désignation du représentant au SDEA (Syndicat Départemental de l'Équipement de l'Ardèche)

DELEYROLLE Claude

Désignation des représentants au SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche)

Titulaires : BABIN Nadine ; THIBON Hubert. Suppléante : THOMAS Muriel ;

Désignation des représentants au SIRS Vallée du Chassezac (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de la vallée du Chassezac)

Titulaires : POISSON Christophe ; DUNAND Romain. Suppléante : DEY Myriam ;

Désignation du représentant au collège électoral de l'arrondissement de Largentière pour le SDE07 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche)

DELEYROLLE Claude

Désignation du représentant au collège électoral « commune de moins de 5000 habitants » pour le SIVU des Inforoutes (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Inforoutes de l'Ardèche)

LAPIERRE Marie-Jeanne

Désignation des membres de la commission communale « Finances »

PLATON Géraldine, présidente par délégation ; MICHEL Jean-Marc - THIBON Hubert - LAPIERRE Marie-Jeanne - DARLIX Chantal

Désignation des membres de la commission communale « Travaux »

DAL-FIUME Bruno, président par délégation ; MICHEL Jean-Marc - THIBON Hubert - DELEYROLLE Claude - FAUCUIT Georges

Désignation des membres de la commission communale « Education-Culture »

BELHOMME Rémy, président par délégation ; DEY Myriam - DAL-FIUME Bruno - GUTMAN Dominique
RIEU-FROMENTIN Françoise

Désignation des membres de la commission communale « Développement Durable, embellissement de la ville »

BABIN Nadine, présidente par délégation ; GUTMAN Dominique - JARRIGE Monique - DIDOU Catherine
DARLIX Chantal

Désignation des membres de la commission communale « Animation »

GSEGNER Gérard, président par délégation ; POISSON Christophe - DUNAND Romain - BELHOMME
Rémy - ESCHALIER Cathy

Désignation des membres de la commission communale « Personnel »

CAREMIAUX Paulette, présidente par délégation ; DEY Myriam - PLATON Géraldine - MANIFACIER
Jean-Paul - RICHARD Annie

Désignation des membres de la commission communale « Solidarité »

THOMAS Muriel, présidente par délégation ; CAREMIAUX Paulette - POISSON Christophe - RIEU-
FROMENTIN Françoise

- DIT que la commission est incomplète et que le 5ème membre sera désigné lors d'une prochaine séance ;

Désignation des représentants de la commune à l'OMS : Office Municipal des Sports valant commission « sports »

GSEGNER Gérard - DUNAND Romain - THIBON Hubert - ESCHALIER Cathy

Désignation des représentants à l'association « La Ruche aux Livres »

GUTMAN Dominique - DIDOU Catherine

Désignation des représentants à la Résidence « Le Roussillon »

DEY Myriam - CAREMIAUX Paulette

Désignation des représentants à l'association « Léopold Ollier »

GUTMAN Dominique, titulaire - DEY Myriam, suppléante

Désignation des représentants à l'OGEC Saint-Joseph

POISSON Christophe - DARLIX Chantal

Désignation des représentants à l'association « Office du Tourisme du Pays des Vans »

Membres du conseil d'administration :

GUTMAN Dominique - DAL-FIUME Bruno - JARRIGE Monique - RICHARD Annie

Délégués aux assemblées générales et extraordinaires :

DEY Myriam - LAPIERRE Marie-Jeanne - DIDOU Catherine - FAUCUIT Georges

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal entérine ces propositions qui annulent et remplacent les décisions du 10 avril 2014 relatives à ce sujet.

ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES POUR LA POLICE MUNICIPALE (D2016-038)

M. le Maire expose qu'il a été saisi par courrier par le Chef de la Police Municipale pour revenir sur la position prise par le Conseil Municipal décidant de ne pas donner suite à l'acquisition de gilets pare-balles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Mme ESCHALIER Cathy, non présente physiquement et portée absente sur ce vote par son mandataire, et de deux abstentions (MM. Rémy BELHOMME et Georges FAUCUIT) :

- vote pour l'acquisition de gilets pare-balles pour la police municipale,

- décide de solliciter une subvention de l'Etat pour ces acquisitions.

ADHESION A L'ASSOCIATION HUILETIC (D2016-039)

M. le Maire expose que l'association HUILETIC, née d'un désir de participer concrètement au Respect et à la Protection de la Nature, propose un service de collecte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU) et une

revalorisation de ces déchets locaux en énergies renouvelables par la fourniture d'huiles de chaîne de tronçonneuse.

L'adhésion à l'Association consiste en la signature d'une convention et au paiement d'une cotisation annuelle de Quinze Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vote pour l'adhésion à l'Association HUILETIC et l'utilisation de ces deux services : collecte des huiles alimentaires usagées et achat d'huiles recyclées pour tronçonneuses au service technique,

TARIFS LOCATIONS 2016 (D2016-040)

M. le Maire propose de ne pas bouger les tarifs 2015 et d'acter le montant des loyers des nouveaux appartements à Brahic.

Désignation Référence : augmentation annuelle = indice 4ème trimestre 2015/indice 4ème trimestre 2014 125,28/125,29	Possibilité de révision prévue par le bail	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Provisions pour charges
Appartement 1 Mairie de BRAHIC	1er avril	255,94 €	255,94 €	
Appartement 2 Mairie de BRAHIC	1er avril	331,22 €	331,22 €	
Appartement 3 Mairie de BRAHIC	1er avril	301,11 €	301,11 €	
Appartement 4 Mairie de BRAHIC	1er avril	245,90 €	245,90 €	
Appartement 1 Ancien Presbytère de BRAHIC	1er avril		350,00 €	10,00 €
Appartement 2 Ancien Presbytère de BRAHIC	1er avril		350,00 €	10,00 €
Appartement 3 Ancien Presbytère de BRAHIC	1er avril		350,00 €	10,00 €
Appartement 4 Ancien Presbytère de BRAHIC	1er avril		350,00 €	10,00 €
Place de l'église CHASSAGNES	1er avril	283,04 €	283,04 €	
Mairie 1er étage CHASSAGNES	1er avril	254,78 €	254,78 €	
Appartement 1 au 1er étage école maternelle LES VANS	1er avril	205,76 €	205,76 €	
Appartement 2 au 1er étage école maternelle LES VANS	1er avril	446,64 €	446,64 €	

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE (D2016-041)

M. le Maire propose de reporter cette question à une prochaine réunion car il convient de se renseigner plus en détail sur les compétences de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE du report de cette question.

SUBVENTION CULTURE ET SANTEAU CENTRE HOSPITALIER LEOPOLD OLLIER (D2016-042)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de cinq cents euros pour un projet culturel au Centre Hospitalier Léopold Ollier.

Cette demande est faite dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes et acceptée par le Conseil à l'unanimité.

AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET (D2016-043)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 2 725 771 € - 395 980 = 2 329 791 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 580 000 € (< 25% x 2 329 791 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles Chapitre 21

- Achat bâtiment AYMARD + 17 098 € (art. 21738)

Total : 17 098 €

Immobilisations en cours Chapitre 23

- Pelouse synthétique stade de football : + 194 570,00 € (art. 2312)

- Travaux voirie + 120 000 € (art. 2315)

- Mobillyco : + 248 332 € (art. 2315)

Total : 562 902 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DESSIN CONTEMPORAIN ET POPULAIRE (D2016-044)

M. le maire propose au Conseil Municipal de rajouter cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide.

Il présente la demande de subvention de l'Association DESSIN CONTEMPORAIN ET POPULAIRE qui souhaiterait une aide de six cents euros dans le cadre de l'exposition qui se tiendra à partir du 8 avril prochain au Musée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- décide d'accepter la proposition de M. le maire et de verser à l'Association DESSIN CONTEMPORAIN ET POPULAIRE la somme de six cents euros.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE AU BOIS DECHIQUETE – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (D2016-045)

M. le maire propose au Conseil Municipal de rajouter cette question à l'ordre du jour vu les délais de dépôt de dossiers, ce que le Conseil décide.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté sur la commune. Il retrace l'évolution du projet et confirme le choix que le conseil a arrêté en 2014.

Il expose qu'un fonds de soutien à l'investissement public local est mis en place pour 2016. Le projet de la commune pourrait être pris en compte dans le cadre de la rénovation thermique puisqu'il s'agit à terme de remplacer la chaudière vieillissante équipant les bâtiments publics dans le cadre global de la rénovation et de la restructuration des pôles administratifs et scolaires quartier « Le Rousselet ».

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Sollicite une aide financière au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local d'un montant de 25 % sur un projet estimé à 406 000 € HT et adopté en 2014.

DIVERS

- Congrès des Maires du 31/05 au 2/06
- Proposition d'une zone de covoiturage sur Les Vans suite au courrier du Département : ancienne route longeant le cimetière
- Réflexion sur piste d'atterrissage hélicoptère
- Evocation du dossier contentieux BRES confié à Maître CHAMPAUZAC

Le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles autres questions diverses. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Monsieur le Maire de Les Vans



Jean-Paul MANIFACIER